



Grille des salaires respectée ??

Par **alextouq**, le **07/12/2010 à 19:28**

Bonjour, je travaille dans une résidence Hôtelière embauchée le 1^{er} mars 1999...je suis chef de réception , niveau 4 échelon 1 ... salaire net 1409 euros .. mes questions sont :
- est ce que mon ancienneté est payée ?
- est ce que la grille des salaires est respectée ?
- je n'ai que 5 semaines de congés payés ...hors il me semble qu'en hôtellerie restauration nous sommes passés à 6 semaines ..et enfin est ce normal de n'avoir que le 1^{er} mai de payé double ...tous les autres jours fériés ne sont pas payés plus
Merci

Par **DSO**, le **08/12/2010 à 07:34**

Bonjour,
Vous trouverez vos réponses dans votre collection collective des cafés hôtels restaurants sous ce lien

: <http://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do?idConvention=KALICONT000005635534&fastReqId=1>
DSO